

Image not found or type unknown



Remboursement des frais de diagnostic

Par **mirela**, le **17/04/2009** à **16:33**

Bonjour,
Lors de la vente de ma maison, l'agence immobilière s'est engagée à nous rembourser les frais de diagnostic de performance énergétique.
Le jour de la signature de la vente elle nous a fourni la lettre d'engagement de leur part signée et datée.
A ce jour aucun remboursement n'est fait.
Pouvons nous saisir la justice s'elle ne respecte pas leur engagement.
Merci pour votre aide